



AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
« PLACE DU FOUR »
POUR LES 10 ANS DE LA CRÉATION DE «LA PIZZA DU VILLAGE»
A SAINT LAURENT DES ARBRES

Nous, Maire de la Commune de SAINT LAURENT DES ARBRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2212-22213-1 et 22213-2 et suivants,

Vu l'organisation des 10 ans de la création de «La Pizza du Village» du **samedi 15 Juin 2024 à partir de 15h00 jusqu'au dimanche 16 juin 2024 jusqu'à 1h00 du matin.**

VU le numéro d'Attestation d'assurance CIC ASSURANCES contrat N°I82001396 du 23/05/2024 au 31/12/2024.

VU la demande de M. FOMPROIX Bruno en date du 27/03/2024 pour une demande d'occupation du domaine public «Place du Four» pour l'organisation des 10 ans de la création de la «Pizza du Village » à SAINT LAURENT DES ARBRES.

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des participants, d'interdire et de modifier la circulation sur les voies utilisées pour l'installation du matériel et le déroulement de ces manifestations ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

La circulation et le stationnement seront interdits pour l'organisation de cette manifestation du **samedi 15 Juin 2024 à partir de 15h00 jusqu'au dimanche 16 juin 2024 jusqu'à 1h00 du matin :**

- **Place du Four 30126 SAINT LAURENT DES ARBRES.**

ARTICLE 2 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de cette manifestation seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la Route).

ARTICLE 5 : En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté le matériel de sécurité et les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés ainsi qu'une déviation sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 6 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 7 : La brigade de gendarmerie de ROQUEMAURE et la Police Municipale de SAINT LAURENT DES ARBRES sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint Laurent des Arbres, le 28 mai 2024.

Le Maire,

Sylvie BARRIEU VIGNAL

